

**Arrêté du 26 juillet 2012 portant nomination de M. Jean-Philippe MAYOL
en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire Le Port
NOR : JUSK 1240039A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles R 421-1 et suivants ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État ;

Vu le décret n°89-271 du 12 avril 1989 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais de changements de résidence des personnels civils à l'intérieur des départements d'outre-mer, entre la métropole et ces départements, et pour se rendre d'un département d'outre-mer à un autre, et notamment son article 19-I-1-b ;

Vu le décret n° 2007-930 du 15 mai 2007 portant statut particulier du corps

Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 15 juin 2012 ;

ARRÊTE

Article 1

M. Jean-Philippe MAYOL, directeur des services pénitentiaires hors classe, détaché dans l'emploi de directeur fonctionnel des services pénitentiaires, chef d'établissement de la maison centrale d'Arles, est muté au centre pénitentiaire Le Port, en qualité de chef d'établissement, à compter du 3 septembre 2012, pour une durée maximale de quatre ans.

Article 2

En application des dispositions fixées par les articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification à l'intéressé.

Article 3

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par extrait au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié à l'intéressé.

Fait le 26 juillet 2012.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Pour la ministre et par délégation,
Le directeur de l'administration pénitentiaire,

Henri MASSE